



Bulletin Veille Europe n°79 Septembre 2018

SOMMAIRE

Institutions de l'UE	2
Conseil européen / Sommet des leaders européens à Salzbourg – 19/20 septembre	2
Commission européenne / Discours de Etat de l'Union – 12 septembre	2
Parlement européen / Vote pour le déclenchement de l'article 7 du Traité de l'UE.....	4
Parlement européen – Centre de recherche / Rapport sur les développements récents de la politique de l'UE en matière d'asile, de contrôle des frontières et de coopération extérieure.....	4
Agences et organes de l'UE	5
Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication d'un rapport sur les effets du règlement Eurosur sur les droits fondamentaux.....	5
FRA / Publication de rapports sur les droits des travailleurs migrants	6
FRA / Rapport bimensuel sur les évolutions récentes en matière d'immigration et de questions relatives aux droits fondamentaux.....	6
Frontex / Suivi des flux migratoires vers l'UE.....	7
Institutions européennes	7
Conseil de l'Europe / Rapport sur la mission d'information du Représentant spécial sur les migrants et les réfugiés en Espagne	7
Conseil de l'Europe / Publication d'un rapport par le Comité pour la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants sur la Hongrie.....	8
Organisations des Nations unies	9
HCR / Publication d'un nouveau rapport sur les arrivées de réfugiés et de migrants en Europe.....	9
HCR / Publication d'un rapport sur l'accès à l'éducation pour les réfugiés	10
HCR / Nouvelles directives sur les retours en Libye	10
HCR / AGNU : La première session de haut niveau de l'AGNU consacre le Pacte mondial sur les Réfugiés	11
AGNU / L'ONU lance un appel à la coopération multilatérale en matière d'immigration et fonde ses espoirs sur l'adoption du Pacte mondial	11
UNICEF / Grèce : Le nombre d'enfants arrivés par voie maritime en hausse d'un tiers en un an	12
Comité contre la torture des Nations Unies / Le renvoi d'une victime de torture vers l'Italie, en application du règlement Dublin, viole la Convention contre la torture.....	12
Organisations de la société civile	12
CREDOF Revue des droits de l'Homme / Article sur l'asile politique et l'Union Européenne : propositions pour sortir de l'impasse actuelle.....	12
Clingendael / Rapport sur l'impact des politiques migratoires de l'Union Européenne sur les routes migratoires au Sahara.....	13
Aquarius / Le Panama révoque le pavillon de l'Aquarius et crée une crise en Méditerranée	14
Grèce / 19 ONGs alarment sur les conditions de vie extrêmes dans les centres de premier accueil sur les îles grecques.....	15
Hongrie / Open Society Foundations porte plainte contre la Hongrie devant la Cour européenne des droits de l'homme.....	15

Focus nationaux	15
Finlande / Le service d'immigration finlandais suspend temporairement ses décisions en matière d'asile pour les demandeurs venant d'Afghanistan	15
Belgique / Nouvelles mesures de lutte contre la migration irrégulière	16
Italie / Approbation du décret-loi Salvini sur l'immigration et la sécurité par le Conseil des Ministres	16
Allemagne / Liste des pays d'origine sûre	17

Institutions de l'UE

Conseil européen / Sommet des leaders européens à Salzbourg – 19/20 septembre

Le 19 et 20 septembre s'est déroulé à Salzbourg le Sommet informel des dirigeants européens réunis pour discuter notamment de la sécurité intérieure et des migrations. Dans sa déclaration après le sommet, le président du Conseil européen Donald Tusk a déclaré que si « *le débat sur les migrations a démontré que nous ne pouvons pas être d'accord sur tout, nous nous accordons sur le principal objectif qui est de réduire les migrations illégales vers l'Europe. Nous nous sommes focalisés sur les choses qui nous unissent c'est à dire le renforcement des frontières extérieures et l'amélioration de la coopération avec les pays tiers* ». Comme attendu, les chefs d'Etats ont abordé la proposition de la Commission sur le corps européen permanent de garde-frontières et de garde-côtes, la proposition ne semble pour l'instant ne pas faire l'unanimité questionnant notamment la souveraineté des Etats membre à défendre leurs frontières nationales. Si l'Autriche, l'Allemagne et la France pousse ce renforcement de mandat, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque s'opposent au projet. Entre deux, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne semblent plus sceptiques.

En outre, les chefs d'Etats ont également poursuivi les discussions sur les dispositifs régionaux de débarquement dans les pays tiers. Le Maroc ou la Tunisie ayant refusé d'accueillir de tels centres, le Chancelier autrichien Sebastian Kurz et le Président du Conseil européen Donald Tusk ont entamé des discussions avec l'Egypte et ont rencontré le Général Al Sisi en amont du sommet. Le rapprochement de l'UE de l'Egypte se fonde sur le « succès » de l'Egypte à empêcher depuis 2016 le départ de migrants par la mer selon le chancelier autrichien, qui a salué l'efficacité du Caire. Il constitue un rôle modèle dans la lutte contre les embarquements clandestins pour l'Europe selon M. Kurz. Le Ministère des affaires étrangères de l'Egypte a confirmé la proposition d'un sommet UE-Ligue arabe en Egypte en février 2019, en précisant que la question migratoire ne sera pas le seul sujet de l'agenda.

Pour en savoir plus :

Fiche de l'évènement : <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2018/09/19-20/>

Déclaration de Donald Tusk : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/09/20/remarks-by-president-donald-tusk-after-the-salzburg-informal-summit/>

Commission européenne / Discours de Etat de l'Union – 12 septembre

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a prononcé son discours sur l'Etat de l'UE. A cette occasion, plusieurs propositions ont été annoncées et publiées. L'ensemble de ces propositions ont également fait l'objet de discussions lors du Sommet européen à Salzbourg qui s'est déroulé le 19 et 20 septembre prochain et organisée par la présidence autrichienne du Conseil de l'UE. Sur le volet migration et asile, voici les annonces:

- **Refonte de la Directive Retour**

Vous trouverez ici la proposition de refonte de la Directive Retour, ainsi qu'une fiche de questions/réponses.

Parmi les propositions :

- Une nouvelle procédure aux frontières ;
 - Des procédures et règles claires avec une décision de retour prise aussitôt après la décision mettant fin au séjour régulier, et des délais communs de 5 jours maximum contre les décisions de retour dans le cas d'un rejet de demande d'asile ;
 - Retours volontaires efficaces ;
 - Règles claires en matière de rétention : critères communs aux risques de fuite, période de rétention initiale d'au moins 3 mois.
- **Règlement pour un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**
 Vous trouverez ici la proposition de règlement, ainsi qu'une fiche de questions/réponses.
 Parmi les propositions :
- Un corps permanent de 10 000 agents opérationnels d'ici à 2020 ;
 - Pouvoirs d'exécution : habilitation à effectuer des contrôles d'identité, autoriser ou refuser l'entrée aux frontières extérieures, interceptions des personnes aux frontières ;
 - Aide accrue au retour : assister les Etats dans le cadre des procédures de retour par l'identification des ressortissants en séjour irrégulier, l'acquisition des documents de voyage, la préparation des décisions de retour pour les autorités nationales qui restent responsables des décisions de retour ;
 - Coopération renforcée avec les pays tiers : lancement d'opération conjointes et déploiement des agents en dehors de l'UE ;
 - Moyens financiers augmentés : 11,3 milliards d'euros de budget pour 2021-2027.
- **Règlement pour l'agence de l'UE pour l'asile** (proposition modifiée)
 Vous trouverez ici la proposition amendée de règlement, ainsi qu'une fiche de questions/réponses.
 Parmi les propositions :
- Soutien opérationnel plein et entier dans le cadre des procédures d'asile
 - Equipes communes de gestion des flux migratoires de l'UE
 - Moyens financiers augmentés : 1,25 milliards d'euros pour 2021-2027
- **Communication sur le renforcement des voies d'entrée légales vers l'Europe** (note de synthèse)
 Vous trouverez ici la communication.
 Parmi les propositions :
- Nouvelle carte bleue européenne pour les travailleurs hautement qualifiés
 - Réinstallation
 - Renforcement de la coopération avec les pays tiers

La Commission a également publié le rapport d'évaluation du système européen de surveillance des frontières EUROSUR.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse général : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-5712_fr.htm

Proposition de refonte de la Directive Retour : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-returning-illegally-staying-third-country-nationals-directive-634_en.pdf

Note de synthèse sur la refonte de la Directive Retour : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-factsheet-returns-policy_fr.pdf

Fiche de Q/R sur la refonte de la Directive Retour : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-5713_fr.htm

Proposition de Règlement pour un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-border-coast-guard-regulation-631_en.pdf

Note de synthèse de la proposition de Règlement pour un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-factsheet-coast-guard_fr.pdf

Fiche de Q/R sur le Règlement pour un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-5715_fr.htm

Proposition modifiée de Règlement pour l'agence de l'UE pour l'asile :

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-eu-agency-asylum-regulation-633_en.pdf

Note de synthèse de la proposition de Règlement pour l'Agence de l'UE pour l'asile :

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-factsheet-reinforced-agency-asylum_fr.pdf

Fiche de Q/R sur le Règlement pour l'agence de l'UE pour l'asile : http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-5714_fr.htm

Communication sur le renforcement des voies d'entrée légales vers l'Europe :

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-legal-pathways-europe-communication-635_en.pdf

Note de synthèse de cette communication : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-factsheet-legal-pathways_fr.pdf

Rapport d'évaluation du système européen de surveillance des frontières EUROSUR :

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-eurosur-report-632_en.pdf

Parlement européen / Vote pour le déclenchement de l'article 7 du Traité de l'UE

Le Parlement européen a adopté un rapport sur le respect de l'Etat de droit en Hongrie, et demande aux Etats membres de l'UE d'établir, conformément à l'article 7 du Traité de l'UE, si la Hongrie risque de violer les valeurs fondatrices de l'UE. Le Parlement européen a adopté cette proposition par 448 pour, 197 contre, et 48 abstentions. Il estime qu'il existe un risque grave de violation des valeurs fondatrices de l'UE en Hongrie (indépendance de la justice, liberté d'expression, corruption, droit des minorités et situation des migrants et des réfugiés). C'est la première fois que le Parlement demande au Conseil de l'UE d'agir à l'égard d'un Etat membre. C'est une phase préventive de la procédure qui permet un dialogue avec la Hongrie et vise à éviter les possibles sanctions.

Prochaines étapes : la proposition de décision du Conseil de l'UE sera envoyée aux Etats membres, qui décideront d'établir l'existence d'un risque clair de violation grave des valeurs européennes.

Vous pouvez trouver ici une explication du processus d'activation de l'article 7.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20180906IPR12104/etat-de-droit-en-hongrie-le-parlement-appelle-l-ue-a-agir>

Explication du processus d'activation de l'article 7 : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/eu-affaires/20180222STO98434/etat-de-droit-comment-fonctionne-l-article-7-infographie>

Parlement européen – Centre de recherche / Rapport sur les développements récents de la politique de l'UE en matière d'asile, de contrôle des frontières et de coopération extérieure

Dans une récente publication, le centre de recherche du Parlement européen (EPRS) dresse un bilan des politiques mises en place par l'Union Européenne en matière d'asile, de contrôle des frontières et de coopération extérieure pour faire face aux enjeux de l'intensification des flux migratoires depuis 2015.

Ce rapport se divise en trois parties et explore les solutions proposées par l'Union Européenne afin de combler ses lacunes en matière d'asile et de contrôle des frontières, mises en exergue par l'arrivée massive de migrants et de demandeurs d'asile et l'incapacité de l'UE d'y faire face de manière efficace.

Les auteurs du rapport abordent en premier lieu la réforme du régime d'asile européen commun (RAEC), en soulignant la prise de conscience commune des Etats membres en avril 2016 du caractère indispensable d'une

refonte profonde du système de gestion des migrations et de l'asile. Ils décrivent ensuite les avancées des débats, l'implémentation de nouvelles régulations, ainsi que les balbutiements du processus et l'incapacité de trouver un accord final en juin 2018.

Ensuite, les auteurs se focalisent sur la mise en œuvre progressive de nouveaux instruments de contrôle des frontières extérieures, et en particulier de la création de nouveaux systèmes d'information destinés à renforcer la coopération européenne en termes de surveillance des frontières.

Enfin, le rapport se termine par une partie sur les efforts consentis par l'Union Européenne dans l'optique de renforcer la coopération externe avec des pays tiers dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Il souligne les évolutions du paradigme de la coopération avec les pays tiers, avec l'adoption de nouveaux instruments, d'engagements bilatéraux, multilatéraux et régionaux avec des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et de l'allocation de fonds de développement destinés à cette coopération.

Pour en savoir plus :

Rapport :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2018/625194/EPRS_IDA\(2018\)625194_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2018/625194/EPRS_IDA(2018)625194_EN.pdf)

Résumé : <https://epthinktank.eu/2018/09/24/eu-asylum-borders-and-external-cooperation-on-migration-recent-developments/>

Agences et organes de l'UE

Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication d'un rapport sur les effets du règlement Eurosur sur les droits fondamentaux

L'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) a récemment publié un rapport évaluant l'impact du règlement Eurosur sur les droits fondamentaux, faisant suite à la demande de la Commission Européenne qui avait sollicité son expertise sur ce sujet en novembre 2017.

L'étude est divisée en deux parties : d'une part, FRA s'est focalisée sur l'utilisation qui est faite de ce système de surveillance et d'échange d'informations par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) ; dans une seconde partie, elle s'est penchée sur les accords de coopération conclus entre membres de l'Union Européenne et pays tiers au sujet de l'échange d'informations dans le cadre d'Eurosur.

En conclusion, FRA souligne que Frontex met en œuvre ce règlement dans le respect des droits fondamentaux, en veillant notamment à la protection des données privées des individus, mise en exergue dans le guide d'utilisation du système. Cependant, l'Agence met en garde contre les possibles risques de violations des droits fondamentaux au fur et à mesure qu'évolue le système, en particulier liées au traitement des photographies prises par des avions de surveillance maritime. De même, elle montre que des progrès dans l'enregistrement des accidents en mer permettraient une meilleure protection des migrants et demandeurs d'asile.

De plus, après examen de plusieurs accords de coopération, protocoles et mémorandums d'entente avec des pays tiers, FRA a constaté qu'aucun des documents analysés ne contient des dispositions irrespectueuses des droits fondamentaux. Cependant, elle a suggéré l'ajout de garanties dans ces accords afin d'assurer le respect des droits fondamentaux, en particulier concernant le principe de non-refoulement. Enfin, FRA a mis en valeur la nécessité de mettre en place davantage d'évaluations systématiques et régulières de la situation politique et des droits de l'Homme dans les pays tiers avec lesquels des échanges de données sont envisagés.

Pour en savoir plus :

Rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/evaluation-impact-eurosur-fundamental-rights>

Guide d'utilisation d'Eurosur : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/securing-eu-borders/legal-documents/docs/eurosur_handbook_annex_en.pdf

FRA / Publication de rapports sur les droits des travailleurs migrants

L'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) a publié un rapport sur la nécessité de renforcer les inspections afin de protéger les travailleurs migrants de l'exploitation au travail. Cette étude est le résultat d'une longue recherche de terrain au cours de laquelle 237 travailleurs migrants, venant de pays tiers ainsi que d'autres pays européens et résidant dans huit pays de l'Union Européenne ont été interrogés. Elle fustige l'exploitation généralisée de la main d'œuvre étrangère dans ces différents pays et donne plusieurs pistes afin de mettre un terme à ces abus.

Certains aspects du rapport révèlent une vérité effrayante. Plus de la moitié des travailleurs interrogés n'ont jamais assisté à une inspection sur leur lieu de travail ; certains employeurs en viennent à mettre au point des stratégies abjectes afin d'éviter les sanctions lors d'inspections, d'autant plus lorsqu'ils en sont prévenus à l'avance. De plus, le secteur du bâtiment, les travaux domestiques et les services de restauration, se caractérisent par la rareté, voire la non-existence de ces inspections, ce qui tend à accroître la vulnérabilité des travailleurs.

Au-delà de la mise en évidence de ces violations grave des droits des travailleurs migrants, FRA avance plusieurs clés afin de lutter contre ce fléau. En effet, l'Agence note qu'une hausse du nombre d'inspections n'est pas suffisante pour empêcher les abus des employeurs, mais qu'elle doit être accompagnée de modifications significatives dans la manière de les mener. Ainsi, FRA recommande en premier lieu de cibler les secteurs où le risque d'exploitation est le plus élevé, et de mener des inspections sans informer les employeurs au préalable. De même, il est nécessaire d'encourager les employés exploités à dénoncer leurs conditions de travail sans craindre de représailles, notamment en les informant de leurs droits et en les incitant à en parler aux organismes d'inspection. Enfin, un renforcement au niveau légal est essentiel afin d'identifier et de condamner les différentes formes d'exploitation du travail.

Cette étude est accompagnée d'une fiche technique résumant les points principaux de l'enquête, ainsi que de deux annexes, qui énumèrent respectivement les outils institutionnels de lutte contre l'exploitation et les différents dispositifs de gestion des risques d'exploitation dans les pays concernés par l'enquête.

Pour en savoir plus :

Rapport (accompagné des deux annexes) : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/protecting-migrant-workers-exploitation-eu>

Fiche technique : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/workplace-inspections-factsheet>

FRA / Rapport bimensuel sur les évolutions récentes en matière d'immigration et de questions relatives aux droits fondamentaux

L'Agence de l'Union Européenne pour les droits fondamentaux (FRA) a publié son rapport bimensuel de recueil de données dans lequel elle fait état des évolutions concernant la situation en matière d'immigration, et plus particulièrement des questions relatives aux droits fondamentaux des migrants et demandeurs d'asile dans les principaux pays d'accueil européens. Ce rapport couvre la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

Dans cette publication, FRA énumère les nombreux cas de menace des droits fondamentaux des migrants et demandeurs d'asile dans les différents étudiés au cours des deux derniers mois. Elle souligne notamment ses inquiétudes liées au développement des concepts de « plateformes régionales de débarquement » et de « centres contrôlés » par la Commission Européenne, ainsi que les violences systématiques à l'encontre de migrants et demandeurs d'asiles dans certains pays, ou encore les nombreux discours de haine prononcés en Allemagne. Elle revient également sur les problématiques permanentes, telles que les *hotspots* en Grèce, la traite humaine en Hongrie ou les violences perpétrées par les autorités polonaises contre les demandeurs d'asile.

Ensuite, illustrée par de nombreux chiffres, FRA analyse les évolutions récentes en déclinant plusieurs thèmes : les préoccupations majeures relatives aux droits fondamentaux, la situation aux frontières, les procédures d'asile, la protection des enfants, les mesures de détention, la question des retours, les mesures juridiques adoptées, etc... Dans chacune de ces parties, divisées en plusieurs sujets, le rapport évoque les violations des droits fondamentaux commises en fonction des pays au cours de deux derniers mois, tout en se référant à des rapports, des lois nationales récemment promulgués, des directives européennes ou encore des sources médiatiques pour étayer son analyse.

Pour en savoir plus :

Rapport : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/migration-overviews-september-2018>

Frontex / Suivi des flux migratoires vers l'UE

Dans son communiqué de presse mensuel de suivi des flux migratoires vers l'Union Européenne, Frontex a souligné que la tendance observée ces derniers mois se confirmait, avec une baisse de 40% du nombre total d'arrivées de migrants en situation irrégulière par rapport à l'an passé, et une intensification des arrivées en Espagne.

En effet, si le nombre de migrants empruntant la route méditerranéenne centrale pour rejoindre l'Italie a chuté de 62%, il est deux fois plus élevé pour la route méditerranéenne occidentale par rapport à l'an dernier. Ces deux tendances s'expliquent en majorité par un délaissement de la route passant par la Libye.

Enfin, le nombre de migrants en situation irrégulière traversant la frontière turque a augmenté de 58% par rapport à l'an dernier, venant en majorité d'Afghanistan, de Syrie et d'Irak. La quatrième route majeure, celle des Balkans, se caractérise pour sa part par une diminution constante des flux migratoires.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/migratory-flows-in-august-overall-arrivals-down-spain-accounts-for-more-than-half-of-the-total-KtkGOM>

Institutions européennes

Conseil de l'Europe / Rapport sur la mission d'information du Représentant spécial sur les migrants et les réfugiés en Espagne

Dans un rapport détaillé, l'Ambassadeur Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés au Conseil de l'Europe, tire les conclusions de la mission d'information qu'il a effectuée en Espagne du 18 au 24 mars 2018.

Selon ce rapport, l'Espagne, en proie à une hausse considérable du nombre d'arrivées de migrants et de réfugiés au cours des trois dernières années, est une illustration parfaite des difficultés rencontrées par l'Union Européenne à gérer les flux migratoires. Si les conditions d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile en Espagne continentale semblent très satisfaisantes selon l'Ambassadeur, c'est loin d'être le cas dans les enclaves de Ceuta et Melilla. En particulier, la nécessité de concilier le contrôle et le maintien de la sécurité des frontières d'une part, et le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés d'autre part, s'avère être un enjeu considérable dans ces deux villes frontalières.

Selon l'Ambassadeur Tomáš Boček, les autorités espagnoles peinent à résoudre les problématiques liées à la gestion des flux migratoires mixtes, et il est de ce fait fréquent que des migrants en situation irrégulière soient renvoyés sans avoir été identifiés préalablement et sans avoir eu la possibilité de déposer une demande d'asile,

et ce malgré la mise en place de bureaux de demande d'asile à Ceuta et Melilla. Il insiste donc sur la nécessité d'améliorer la protection internationale des migrants et réfugiés dès leur interception à la frontière, afin d'éviter des violations du droit international des droits de l'homme et plus principalement de sa pierre angulaire, le principe de non-refoulement.

De plus, la forte pression migratoire exercée sur ces deux villes au cours des dernières années a conduit à un surpeuplement des centres d'accueil des migrants. Cet engorgement est problématique à plusieurs égards. Premièrement, les conditions de vie des migrants et demandeurs d'asile dans les centres d'accueil de Ceuta et Melilla sont préoccupantes, en particulier celles des mineurs non accompagnés. Ensuite, cette situation entraîne de nombreux retards dans le traitement des demandes d'asile, ce qui constitue un non-respect des droits fondamentaux des demandeurs, et démontre qu'une réflexion et sur la durabilité et la viabilité de la rétention comme outil de gestion de l'immigration irrégulière est indispensable. Enfin, faisant face à un flux croissant d'arrivées d'un côté et un encombrement des centres d'accueil dû aux capacités d'accueil limitées de l'autre, les autorités espagnoles continuent d'avoir recours à des pratiques sanctionnables, telles que l'expulsion collective ou le rapatriement forcé sans identification préalable des arrivants et de leurs besoins, contraire au principe de non-refoulement.

Cependant, un point positif de ce rapport demeure l'existence de bonnes pratiques dans les centres d'accueil d'Espagne continentale et des efforts fournis afin de faciliter l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés, notamment par le biais de l'apprentissage de l'espagnol et de la scolarisation des enfants. De même, il est souligné que, malgré des disparités en matière d'insertion sociale et culturelle des migrants et des réfugiés en fonction des différentes régions d'Espagne, de nombreuses initiatives sont louables, telles que l'organisation d'activités de sensibilisation dans les écoles, l'établissement de partenariats avec des entreprises pour faciliter la formation et l'emploi des réfugiés, ainsi que la création de centres pour favoriser l'insertion sociale des réfugiés et des migrants en situation irrégulière au moyen d'activités de formation, d'aide à l'apprentissage de l'espagnol et de la participation à divers programmes culturels.

Le rapport se termine par une série de recommandations et de propositions de soutien du Conseil de l'Europe en matière d'accueil des migrants et demandeurs d'asile dans le respect de leurs droits fondamentaux. L'Ambassadeur propose notamment d'apporter l'expertise du Conseil de l'Europe sur les questions relatives à la protection internationale, les enfants non accompagnés, et l'accès aux soins de santé des migrants en situation irrégulière. De même, il met l'accent sur les conditions d'hébergement et le caractère essentiel de respecter la dignité des demandeurs d'asile et des migrants dans les villes de Ceuta et Melilla, notamment en développant des possibles financements de projets afin d'appuyer financièrement les structures d'accueil. Enfin, il conclut par la nécessité d'appuyer les programmes d'intégration sociale, culturelle et économique des migrants et demandeurs d'asile, au travers, entre autres, d'échanges de bonnes pratiques et d'évaluation des politiques d'intégration.

Pour en savoir plus :

Communiqué : https://www.coe.int/en/web/portal/full-news/-/asset_publisher/Dgh51iCGvfbg/content/despite-challenges-in-managing-mixed-migration-spain-should-guarantee-effective-access-to-asylum-also-in-melilla-and-ceuta?_101_INSTANCE_Dgh51iCGvfbg_languageId=fr_FR

Rapport : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016808d2c31

Conseil de l'Europe / Publication d'un rapport par le Comité pour la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants sur la Hongrie

Le 18 septembre dernier, le Comité européen pour la prévention de la torture et des traitements inhumains (CPT) a publié un rapport destiné au gouvernement hongrois, faisant suite à sa visite en octobre 2017 en Hongrie. L'objectif principal de la visite était de déterminer si les recommandations du Comité, émises à la

suite d'une précédente visite en 2015, avaient été appliquées par les autorités hongroises. Le Comité a également pu examiner le traitement et les conditions de détention de ressortissants étrangers au regard des modifications récentes de la législation hongroise sur les étrangers.

La délégation a visité plusieurs établissements, dont les deux zones de transit de Rösztke et Tompa, situées à la frontière avec la Serbie. Elle s'est également entretenue avec des ressortissants étrangers du côté de la frontière serbe, ce qui lui a permis de découvrir une systématisation des mauvais traitements à leur rencontre par les policiers hongrois au moment de leur retour forcé vers la Serbie.

Si le Comité a souligné les conditions d'accueil décentes dans les zones frontalières, il a aussi critiqué le surpeuplement des zones de transit, ainsi que leur forte ressemblance à l'univers carcéral. A propos des procédures de demande d'asile, le Comité a émis des inquiétudes concernant l'efficacité du cadre légal en matière d'asile et sa capacité à fournir des garanties de non-refoulement. L'examen médical des personnes dans les zones de transit semble avoir été amélioré, cependant, la gestion des troubles mentaux et l'évaluation de l'âge demeurent en-dessous des normes en la matière.

Enfin, le Comité a répété l'obligation de revoir le caractère systématique de la rétention des ressortissants étrangers dans les zones de transit et a remarqué le manque d'attention particulière portée aux mineurs non accompagnés à cet égard.

Pour en savoir plus :

Rapport : https://rm.coe.int/16808d6f12?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=37474c4bef-EMAIL_CAMPAIGN_2018_09_21_09_58&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-37474c4bef-422317561

Organisations des Nations unies

HCR / Publication d'un nouveau rapport sur les arrivées de réfugiés et de migrants en Europe

Dans un nouveau rapport, le Haut Commissariat aux Réfugiés dresse un bilan sanglant des « Voyages du Désespoir » entrepris par les migrants et demandeurs d'asile pour rejoindre l'Europe. De janvier à juillet 2018, environ 1600 personnes ont perdu la vie pendant leur périple ; parmi elles, environ 1100 sont décédées en empruntant la route méditerranéenne centrale.

Comme le montre ce rapport, alors que de nombreux gouvernements se félicitent de la diminution du nombre d'arrivées de migrants et de demandeurs d'asile aux portes de l'Europe, la traversée de la Méditerranée n'a jamais été aussi meurtrière. En effet, si le nombre de personnes traversant la Méditerranée depuis la Libye a considérablement baissé, la proportion de personnes périssant pendant le voyage a explosé, passant d'une personne sur 42 en 2017 à une personne sur 18 en 2018.

Si les gouvernements européens semblent satisfaits des effets de la fermeture progressive des frontières et du renforcement permanent des dispositifs de contrôle – tels que l'intervention accrue des garde-côtes libyens qui explique la baisse drastique des départs de bateaux depuis ce pays – ils ne peuvent pas ignorer les chiffres morbides énumérés ci-dessus.

De plus, le HCR critique les mesures prises par certains Etats européens afin d'endiguer l'arrivée de migrants et de demandeurs d'asile sur leur territoire, et les exhorte à respecter les normes du droit international des droits de l'homme, en particulier en faisant le nécessaire pour que les personnes arrivant sur leur sol puissent accéder aux procédures d'asile. Il incite les pays européens à lutter contre la traite humaine et autres formes de mauvais traitements auxquels sont confrontés les migrants et les réfugiés durant leur périple. Il encourage

également les pays à renforcer leurs mécanismes de protection et de soutien, notamment psychologique, à l'égard mineurs non accompagnés et de faciliter leur intégration.

Enfin, le HCR pousse l'Union Européenne à développer des voies d'accès légales et sûres pour les réfugiés, ce qui permettrait de les inciter à choisir d'autres options que la traversée meurtrière de la Méditerranée. Une augmentation du nombre de places de réinstallation et l'élimination des obstacles au regroupement familial sont notamment mises en avant.

Pour en savoir plus :

Communiqué : <http://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/9/5b8ccee9a/traversee-mediterranee-meurtriere-jamais-nouveau-rapport-hcr.html>

Rapport : <http://www.unhcr.org/desperatejourneys/>

HCR / Publication d'un rapport sur l'accès à l'éducation pour les réfugiés

Dans un récent rapport intitulé « Inverser la tendance : L'éducation des réfugiés en situation de crise », le HCR indique que quatre millions d'enfants réfugiés ne vont pas à l'école, sur les 7,4 millions d'enfants réfugiés sous la compétence du HCR et en âge d'aller à l'école. En moins d'un an, ce chiffre a augmenté d'environ 500 000 enfants.

Dans ce rapport, on découvre l'histoire d'enfants réfugiés, leur envie d'aller à l'école et leurs aspirations futures, ainsi que celle de jeunes adultes réfugiés qui ont eu la possibilité d'étudier et sont maintenant épanouis et intégrés dans leur nouvelle société. Parallèlement à ces témoignages, ce rapport met en exergue l'insuffisance des efforts fournis par les gouvernements, le HCR et ses partenaires, au vu du nombre croissant d'enfants réfugiés déscolarisés, un chiffre qui augmente considérablement lorsque l'on passe de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. Quant à la proportion d'enfants réfugiés inscrits dans le supérieur, elle est quasiment nulle.

Ainsi, le rapport exhorte les pays d'accueil à faire les efforts nécessaires afin de permettre la scolarisation des enfants réfugiés et un programme adapté à leurs besoins, et ainsi de faciliter leur développement personnel, leur intégration dans leur nouvelle société et de leur donner des perspectives d'avenir.

Enfin, le rapport insiste sur la nécessité de développer de nouveaux partenariats avec les gouvernements, le secteur privé ainsi que les organisations de la société civile, afin de proposer des alternatives pérennes pour l'éducation des enfants réfugiés.

Pour en savoir plus :

Communiqué : <http://www.unhcr.org/fr/news/press/2018/8/5b865b292a/millions-denfants-refugies-ne-scolarises-souligne-rapport-hcr.html>

Rapport : <http://www.unhcr.org/publications/brochures/5b852f8e4/turn-tide-refugee-education-crisis.html>

HCR / Nouvelles directives sur les retours en Libye

Dans ce document venant supplanter sa position publiée sur les retours en Libye en 2015, le HCR dresse le bilan de la situation politique actuelle dans ce pays afin de statuer sur les retours de migrants et demandeurs d'asile en Libye.

Depuis 2014 et l'éclatement d'un conflit entre divers groupes armés, le pays se caractérise par des déplacements de populations massifs, la destruction d'infrastructures vitales, et plus généralement la violation systématique des droits des populations civiles. La crise de gouvernance et l'instabilité politique ont facilité l'explosion de la corruption, ainsi que la généralisation d'exactions graves, en particulier le trafic d'êtres humains, la torture, les exécutions forcées et autres violations graves du droit humanitaire.

Après une analyse globale de la situation des droits de l'homme, le HCR s'est donc penché plus particulièrement sur la situation des ressortissants étrangers, incluant les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés. Au-delà des risques liés au conflit armé et à l'insécurité générale dans le pays, le HCR met en exergue leur vulnérabilité, du fait leur situation souvent irrégulière dans le pays qui les expose à des détentions arbitraires et des mauvais traitements. De même, il dénonce les exactions perpétrées par les garde-côtes libyens, notamment accusés de coopérer avec des passeurs et d'avoir délibérément coulé des embarcations de migrants dans la Méditerranée.

Enfin, au vu de la situation globale décrite antérieurement et de la vulnérabilité accrue des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés en Libye, le HCR recommande impérieusement aux Etats de ne pas renvoyer d'individus en Libye, y compris lorsqu'ils se sont vus refuser leur demande d'asile, qu'ils soient ressortissants libyens ou d'un pays tiers. De même, ils exhortent les Etats à ne pas désigner la Libye comme étant un pays tiers sûr et ne de pas débarquer des migrants ou demandeurs d'asile sauvés en mer sur le territoire libyen.

Pour en savoir plus :

Positions du HCR sur les retours en Libye : <http://www.refworld.org/docid/5b8d02314.html>

HCR / AGNU : La première session de haut niveau de l'AGNU consacre le Pacte mondial sur les Réfugiés

Le HCR, aux côtés de la Banque Mondiale, a organisé lundi 24 septembre une réunion avec des leaders politiques de pays accueillant un nombre important de réfugiés, dans le cadre de l'ouverture de la session de haut niveau de la 73e Assemblée Générale des Nations unies. Ce sommet avait pour principal sujet le Pacte mondial sur les Réfugiés, un nouveau modèle visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés du monde entier et à soutenir les pays d'accueil. Il est censé voir le jour en décembre 2018, sous réserve de son adoption par les membres de l'AGNU.

Filippo Grandi, Haut Commissaire aux Réfugiés, a notamment salué le rôle clé des pays d'accueil, en particulier des pays en développement, alors que plusieurs responsables politiques ont rappelé la nécessité d'agir en faveur de la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : http://www.unhcr.org/news/latest/2018/9/5ba9270d4/world-leaders-express-resounding-support-new-deal-refugees-un-general-assembly.html?utm_source=NEWS&utm_medium=email&utm_content=1st+section+1st+story+unhcr&utm_campaign=HQ_EN_therefugeebrief_external_20180925#_ga=2.68357714.2123414661.1537877881-284768524.1508760647

AGNU / L'ONU lance un appel à la coopération multilatérale en matière d'immigration et fonde ses espoirs sur l'adoption du Pacte mondial

Dans une réunion en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, le Secrétaire général António Guterres a exhorté les Etats, le secteur privé, la société civile ainsi que les autorités locales et régionales à prendre parti et à s'engager dans une coopération internationale afin de « maximiser les avantages d'une migration bien gérée ».

Il a rappelé les espoirs fondés sur l'adoption en décembre prochain à Marrakech du Pacte mondial sur les migrations, alors que la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, Maria Fernanda Espinosa, a elle aussi affirmé que la mise en œuvre de ce Pacte permettra d'apporter des solutions durables, de protéger les populations extrêmement vulnérables et de sauver des milliers de vies.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://news.un.org/fr/story/2018/09/1024881>

UNICEF / Grèce : Le nombre d'enfants arrivés par voie maritime en hausse d'un tiers en un an

Dans un communiqué de presse, l'UNICEF a récemment indiqué que le nombre d'enfants arrivés sur les îles grecques entre janvier et août 2018 avait augmenté de plus d'un tiers par rapport à la même période en 2017, soit plus de 7 000 enfants migrants ou réfugiés depuis le début de l'année.

L'UNICEF souligne la situation déplorable dans laquelle vivent ces enfants, du fait du surpeuplement des camps d'accueil, d'un accès critique à la santé, à l'eau et à l'éducation. Lucio Melandri, représentant de l'UNICEF en Grèce, énonce les difficultés à les acheminer sur le continent en raison d'infrastructures insuffisantes et déplore un personnel dépassé par l'afflux d'individus dans les îles grecques, alors que l'UNICEF prie l'Union Européenne d'accroître le nombre de réinstallations de ces enfants les autres Etats membres.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://news.un.org/fr/story/2018/09/1024182>

Comité contre la torture des Nations Unies / Le renvoi d'une victime de torture vers l'Italie, en application du règlement Dublin, viole la Convention contre la torture

Le Comité contre la torture des Nations Unies (CAT) a estimé que le renvoi d'une victime de torture vers l'Italie, en application du règlement Dublin, violerait la Convention contre la torture. Cette décision du 3 août 2018 a été communiquée le 10 septembre 2018 par le Centre suisse pour la défense des migrants (CSDM), qui était l'auteur de la requête auprès de l'organe de contrôle de l'application de la Convention contre la torture.

Le Comité a considéré que le renvoi du mandant, un ressortissant érythréen ayant été victime de torture, constituerait un mauvais traitement et engendrerait une violation du principe de non-refoulement, au regard des articles 3 et 16 de la Convention.

Pour en savoir plus :

Décision du CAT : https://asile.ch/wp/wp-content/uploads/2018/09/A.N.-v.-Switzerland-Com.-No.-742_2016-CSDM.pdf

Communiqué de presse : <https://asile.ch/2018/09/11/csdm-le-comite-contre-la-torture-condamne-la-suisse-pour-un-renvoi-dublin-italie/>

Organisations de la société civile

CREDOF Revue des droits de l'Homme / Article sur l'asile politique et l'Union Européenne : propositions pour sortir de l'impasse actuelle

Dans leur article, « L'asile politique et l'Union européenne. Propositions pour sortir de l'impasse : Le volontariat avant la contrainte, et l'internationalisation si celle-ci est envisagée » publiée dans la *Revue des Droits de l'Homme*, Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS, et Pierre Auriel, doctorant en droit public, explorent des solutions pour sortir de la crise actuelle liée à la régulation de l'asile politique dans l'UE.

Dans une première partie, ils identifient les deux mécanismes qui sont, selon eux, à l'origine du dysfonctionnement de la régulation de l'asile politique dans l'UE. Premièrement, le règlement Dublin III, qui sous prétexte d'éviter les mouvements secondaires, laisse systématiquement la lourde responsabilité de la

gestion de l'asile par le pays de première arrivée du demandeur. Soit dans une grande majorité des cas, l'Italie, l'Espagne et la Grèce, délaissés par les autres Etats face à l'afflux massif et continu de demandeurs d'asile depuis 2015. Ensuite, ils mettent en cause le non-respect de l'article 78§3 du TFUE par la totalité des Etats membres concernant la relocalisation d'urgence des demandeurs d'asile, entamée en septembre 2015 dans le but de désengorger la Grèce et l'Italie.

Les deux chercheurs développent par la suite deux propositions, dans le but de résoudre cette crise qui contribue à la division de l'UE. Ils exhortent la Commission à agir en deux étapes distinctes et successives.

Ils l'encouragent à ce que, à la demande d'un Etat, elle sollicite de chacun des Etats membres l'application de la clause discrétionnaire de l'article 17§1 du règlement Dublin III, qui permet à un Etat membre d'examiner une demande d'asile, même s'il n'en est pas responsable. Bien que reconnaissant le fait que cela ne puisse se faire que sur la base du volontariat, les auteurs soutiennent que la mise en œuvre de cette clause ne serait pas uniquement un appel à la solidarité européenne, mais également une repolitisation du débat. En préférant le volontariat à la contrainte engendrée par l'article 78§3 du TFUE, ils argumentent que, bien entendu, les Etats pourraient décider de ne pas participer, mais qu'ils auraient à assumer publiquement cette position.

Enfin, ils suggèrent que, si la solidarité volontaire n'est pas suffisante et que la Commission décide d'appliquer l'article 78§3 du TFUE, elle saisisse en parallèle la communauté internationale, d'abord par l'intermédiaire du conseil de sécurité de l'ONU, puis sous d'autres formes. Ainsi, ils soulignent que pour faire face à une telle crise qui n'est d'ailleurs pas limitée à l'espace européen, une internationalisation du débat permettrait de faire avancer les choses.

Pour en savoir plus :

Article : <https://journals.openedition.org/revdh/4657>

Clingendael / Rapport sur l'impact des politiques migratoires de l'Union Européenne sur les routes migratoires au Sahara

Dans un récent rapport, l'institut de recherche néerlandais Clingendael analyse les conséquences des politiques migratoires de l'Union Européenne sur les routes migratoires au Sahara. Plus particulièrement, cette étude se focalise sur l'impact des politiques européennes d'externalisation de ses frontières sur trois pays : le Niger, le Tchad et le Soudan, trois Etats frontaliers de la Libye.

Cette investigation souligne premièrement qu'il convient d'analyser les phénomènes migratoires, en tant qu'enjeux transnationaux, par le biais d'un prisme régional, et non national ; il n'existe donc pas qu'une seule route ou itinéraire emprunté par les migrants et demandeurs d'asiles. Loin d'endiguer les migrations, les politiques d'externalisation ont au contraire contribué à la diversification des routes migratoires. Ainsi, si l'Union Européenne se félicite de la chute du nombre d'arrivées de migrants en Italie depuis la Libye, ce rapport montre que l'externalisation des politiques migratoires n'a aucun impact positif sur la réduction des migrations et qu'elle provoque uniquement un déplacement des flux.

Bien au contraire, cette étude démontre les effets néfastes de ces politiques migratoires : en consolidant les contrôles aux frontières de ces pays avec le Niger, ces politiques ont en réalité contribué à indirectement renforcer le pouvoir des milices. Cette « milicianisation » de la région, causée en partie par les politiques européennes - une des conclusions principales du rapport – ne fait qu'accroître l'instabilité politique et économique des pays concernés et mettre les migrants en danger. En effet, en favorisant la prolifération des milices et en obligeant les migrants à prendre des routes plus dangereuses, les politiques européennes ont provoqué une explosion de la mortalité des migrants dans le Sahara, et contribué à l'expansion de la traite humaine.

Enfin, à l'issue de ce rapport accablant, les auteurs recommandent impérieusement à l'Union Européenne de cesser d'adopter de telles politiques migratoires qui ne font que déstabiliser les gouvernements de la région et renforcer le pouvoir des milices, et de leur préférer des solutions durables visant à entériner l'Etat de droit dans ces pays. De même, ils affirment souhaiter que la responsabilité juridique de l'UE soit engagée, afin de l'obliger à rendre des comptes pour les violations des droits des migrants dues aux politiques d'externalisation des frontières.

Pour en savoir plus :

Compte-rendu du rapport : <https://www.clingendael.org/pub/2018/multilateral-damage/>

Rapport complet : <https://www.clingendael.org/sites/default/files/2018-09/multilateral-damage.pdf>

Aquarius / Le Panama révoque le pavillon de l'Aquarius et crée une crise en Méditerranée

Depuis quelques jours, l'Aquarius, le navire humanitaire de secours en mer géré par SOS Méditerranée et Médecins sans Frontières, est dans une position extrêmement incertaine après que le Panama lui a retiré son pavillon, alors que le bateau cherchait à débarquer 58 naufragés. Cette révocation, vraisemblablement causée par de fortes pressions du gouvernement italien, est problématique pour l'Aquarius qui, faute de pavillon, n'est pas autorisé à naviguer.

Après une agitation politique et médiatique autour de la question, c'est finalement Malte qui a accepté d'accueillir l'Aquarius. D'après un article du Monde, il est prévu que les migrants soient transférés vers un navire maltais dans les eaux internationales puis débarqués dans un second temps à Malte. L'Aquarius ne va donc pas accoster à Malte, et il devrait repartir « à vide » vers Marseille qui est son port d'attache.

Quant aux 58 passagers, quatre Etats européens ont accepté la répartition suivante : France (18), Allemagne (15), Espagne (15), Portugal (10). Selon l'article précité du Monde, dans ces 58 naufragés, il y a 37 Libyens, 11 Pakistanais, et 3 Syriens, et 7 personnes d'autres nationalités, parmi lesquels 18 mineurs. Si un accord de principe a été trouvé au forceps, leur avenir reste toujours incertain, en particulier pour ceux ne relevant pas de l'asile.

Emmanuel Macron a expliqué mardi 25 septembre son refus d'accueillir l'Aquarius en France et plaider pour une répartition européenne en affirmant rejeter les « provocations des extrêmes », se référant implicitement à Matteo Salvini, et que c'était la seule solution « politiquement soutenable » dans le contexte politique français.

Enfin, pour l'Aquarius, se pose toujours la question de l'obtention d'un pavillon pour pouvoir repartir. Nathalie Loiseau, la ministre française des Affaires européennes, a déclaré mercredi 26 septembre que l'Aquarius devrait se tourner vers son armateur allemand, afin de gérer cette « situation juridique compliquée ».

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse de SOS Méditerranée sur les pressions italiennes :

<http://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/CP23-09-2018-Panama>

Article du *Monde* sur le futur des 58 rescapés : https://www.lemonde.fr/a-bord-de-l-aquarius/article/2018/09/26/a-bord-de-l-aquarius-les-58-migrants-redoutent-la-suite-de-leur-voyage_5360216_4961323.html?

Article sur les raisons exposées par Emmanuel Macron de refuser d'accueillir l'Aquarius :

<https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKCN1M52N1-OF RTP>

Article sur la suggestion de Nathalie Loiseau : <https://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKCN1M60YJ-OF RTP>

Un article supplémentaire sur les rescapés d'Aquarius 1 : <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/25/01016-20180925ARTFIG00376-les-premiers-sauves-de-l-aquarius-sont-a-lille-ou-dans-l-ain.php>

Grèce / 19 ONGs alarment sur les conditions de vie extrêmes dans les centres de premier accueil sur les îles grecques

Dans une déclaration commune, 19 ONG alarment sur les conditions de vie horribles des migrants et demandeurs d'asiles dans les centres de premier accueil sur les îles grecques. Peuplés jusqu'à six fois leur capacité initiale, ils sont le théâtre de violences et d'abus sexuels ; la situation sanitaire est d'une insalubrité extrême, et de nombreux médecins abandonnent leur poste en raison des conditions de travail intenable.

Ces organisations exhortent donc les autorités grecques à prendre les mesures nécessaires afin de désengorger ces centres et de créer des solutions durables permettant ainsi aux migrants et demandeurs de jouir de leurs droits fondamentaux et d'être accueillis dans des conditions dignes. De même, elles prient instamment l'Union Européenne d'adopter rapidement un système juste et efficace de relocalisation des demandeurs d'asile au sein des pays membres.

Pour en savoir plus :

Déclaration commune : https://reliefweb.int/report/greece/joint-ngo-statement-conditions-north-aegean-islands-conditions-moria-are-shameful-enel?utm_source=NEWS&utm_medium=email&utm_content=1st%20section%201st%20story%20reliefweb&utm_campaign=HQ_EN_therefugeebrief_external_20180914

Hongrie / Open Society Foundations porte plainte contre la Hongrie devant la Cour européenne des droits de l'homme

L'ONG Open Society Foundations a récemment fait savoir dans un communiqué de presse qu'elle portait plainte contre la Hongrie devant la Cour européenne des droits de l'homme. Cette décision est intervenue en réaction à l'adoption en juin d'un ensemble de lois intitulé "Stop Soros", qui pénalise les ONG d'aide aux migrants d'une taxe de 25% sur leurs revenus et prévoit une peine d'un an de prison pour l'assistance à l'entrée illégale en Hongrie.

L'ONG dénonce une criminalisation des organismes de la société civile, qui s'inscrit plus largement dans le cadre d'attaques systématiques contre la démocratie et de la dérive autoritaire du régime hongrois.

Pour en savoir plus :

Communiqué de presse : <https://www.opensocietyfoundations.org/press-releases/open-society-foundations-call-european-court-human-rights-defend-hungarian-democracy>

Focus nationaux

Finlande / Le service d'immigration finlandais suspend temporairement ses décisions en matière d'asile pour les demandeurs venant d'Afghanistan

Le service d'immigration finlandais (Migri) a décidé de suspendre ses décisions en matière d'asile pour les demandeurs venant d'Afghanistan, afin de pouvoir réévaluer pendant ce temps sa politique d'asile à l'égard de ce pays. Les autorités ont annoncé avoir pris cette décision à la suite de la publication des nouvelles lignes directrices du HCR concernant l'Afghanistan.

Récemment, Amnesty International avait déjà exhorté le gouvernement finlandais à cesser les expulsions des demandeurs d'asile vers l'Afghanistan, au vu de la détérioration de la situation et de l'escalade de la violence dans ce pays. La police finlandaise a par ailleurs déclaré que les expulsions vers l'Afghanistan ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Pour en savoir plus :

Article sur l'annonce du service d'immigration finlandais :

https://yle.fi/uutiset/osasto/news/finnish_immigration_authorities_suspend_afghan_asylum_decisions/10386092

Article sur les exhortations d'Amnesty à l'égard du gouvernement finlandais :

https://yle.fi/uutiset/osasto/news/amnesty_urges_finland_to_stop_deportations_to_afghanistan/10376275

Nouvelles lignes directrices du HCR concernant l'Afghanistan :

<http://www.refworld.org/docid/5b8900109.html>

Belgique / Nouvelles mesures de lutte contre la migration irrégulière

Le gouvernement belge a dévoilé lundi 10 septembre un nouveau plan de lutte contre la migration clandestine, dans la lignée du durcissement de sa politique migratoire.

Parmi les mesures principales, la mise en rétention de tous les migrants est la plus problématique et inquiète les associations belges de défenses des migrants. En effet, cela contribuerait à accentuer la carcéralisation des migrants, puisque toute personne en situation irrégulière serait enfermée, et les demandeurs d'asile seraient théoriquement privés de liberté pendant l'instruction de leur demande.

De plus, Bruxelles prévoit un doublement des places dans les centres fermés, une intensification des contrôles policiers, ainsi que l'ouverture d'un « centre administratif pour la transmigration », chargé d'accueillir les migrants en transit interceptés par les autorités belges.

Pour en savoir plus :

Article InfoMigrants : <http://www.infomigrants.net/fr/post/11917/la-belgique-veut-enfermer-tous-les-migrants-de-passage-en-centre-de-detention>

Italie / Approbation du décret-loi Salvini sur l'immigration et la sécurité par le Conseil des Ministres

Lundi 24 septembre, le Conseil des Ministres a approuvé à l'unanimité le décret-loi sur l'immigration et la sécurité prôné par le ministre de l'intérieur Matteo Salvini. Il rentrera en vigueur après avoir été signé par le président Sergio Mattarella, et devra également être validé dans un délai de soixante jours par le Parlement. Critiqué par le Mouvement 5 Etoiles (M5S) qui souhaitera sans doute amender les dispositions les plus extrêmes, ce décret a été présenté par Salvini comme « un pas en avant pour rendre l'Italie plus sûre, pour combattre mafieux et passeurs avec plus de force et réduire les coûts d'une immigration exagérée ».

Il est constitué de 15 articles divisés en 5 chapitres : les trois premiers sont destinés aux normes sur l'immigration et la citoyenneté, le quatrième aux dispositions en matière de justice, et le cinquième concerne la partie financière.

Points principaux du décret :

- Abrogation de la protection humanitaire pour les demandeurs d'asile. Avec le décret ce type de protection ne sera plus donné. Sera introduit un permis de séjour particulier pour les victimes de

violence domestique ou d'exploitation grave au travail, ou pour ceux qui ont besoin de soins médicaux ou provenant d'un pays qui est en situation temporaire de « catastrophe naturelle ».

- Réforme restrictive de la citoyenneté
- Extension de la détention des « irréguliers » dans les CPR (Centres pour le rapatriement, ex CIE) de 90 à 180 jours.
- Révocation ou refus de protection internationale et du statut de réfugié
- Restriction du système d'accueil (système SPRAR), limité aux seuls titulaires de la protection internationale et aux mineurs non accompagnés

Pour en savoir plus (en IT) :

<https://www.avvenire.it/attualita/pagine/stop-alla-protezione-umanitaria-arriva-la-scure-del-decreto-salvini>

<https://www.avvenire.it/attualita/pagine/migranti-si-cambia-altra-strage-in-mare>

<https://www.internazionale.it/bloc-notes/annalisa-camilli/2018/09/14/decreto-salvini-immigrazione>

Allemagne / Liste des pays d'origine sûre

En Allemagne, une loi est actuellement débattue afin de décider de l'ajout à la liste des « pays tiers sûrs » de quatre nouveaux pays « d'origine sûrs ». La Géorgie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie viendraient s'ajouter à la liste, constituée de tous les Etats membres de l'UE, ainsi que de la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Serbie, le Monténégro, l'Albanie, le Kosovo, le Ghana et le Sénégal.

Selon la législation allemande en vigueur, les pays d'origine sûrs sont ceux dans lesquels il n'y a pas de risque de persécution politique, de peine de mort ou d'exécution arbitraire, de torture ou de traitement inhumain, et enfin de menace de l'intégrité physique due à conflit armé.

Cette loi aurait pour conséquence d'accroître les difficultés pour les personnes venant de ces pays d'obtenir l'asile, à moins de pouvoir prouver qu'elles y ont été persécutées.

Une partie de la gauche allemande s'oppose à cette mesure, soulignant en particulier que les trois Etats Nord-Africains ne respectent pas ces critères, concernant notamment les menaces de torture et de persécution des personnes homosexuelles, ainsi que la faible protection des filles et des femmes face aux violences sexuelles.

Pour en savoir plus (en IT) :

Article InfoMigrants : http://www.infomigrants.net/en/post/12141/germany-considering-more-countries-safe-for-return?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=249b37c01a-EMAIL_CAMPAIGN_2018_09_24_11_16&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-249b37c01a-422317561
